

TARIF COTISATION 2020-2021 - ECOLE DE MUSIQUE

Les Ateliers Musicaux - www.ateliersmusicaux.fr



ADHESION : Unique par famille

Tarif général 40,00 €	Toutes communes
-----------------------	-----------------

Règlement de l'adhésion à l'association à faire lors de l'inscription

COURS INSTRUMENTS:

Cours dans l'année suivant le calendrier de l'école de musique ci-joint.

	Tarif général Toutes communes		Tarif St-Léger-En-Yvelines (Uniquement enfant -18 ans)	
	30 mn	40 mn	30 mn	40 mn
Tarif pour 31 cours :	653 €	857 €	632 €	826 €

Elèves supplémentaires de la famille

	30 mn	40 mn	30 mn	40 mn
	Elève supplémentaire 1 :	592 €	796 €	571 €
Elève supplémentaire 2 :	541 €	745 €	520 €	714 €

Règlement des cotisations + adhésion par dépôt de 10 chèques maximum à remettre à l'inscription

COURS DE CHANT : En fonction des inscriptions

Cours dans l'année suivant le calendrier de l'école de musique ci-joint.

Cours de 30 mn, Tarif pour 31 cours :	653 €
---------------------------------------	-------

Règlement des cotisations + adhésion par dépôt de 10 chèques maximum à remettre à l'inscription

EVEIL MUSICAL : En fonction des inscriptions

Cours dans l'année suivant calendrier de l'école de musique.

29 Séances de 45 mn en groupe (4 enfants mini):	214 €
Elève supplémentaire de la famille:	196 €

Règlement des cours + adhésion en 3 fois maximum, par dépôt de chèques à remettre à l'inscription

Calcul et règlements des cotisations

La cotisation est composée d'une adhésion unique par famille, plus les cours suivant le choix dans les activités. Les cotisations sont à régler à l'inscription. Les chèques sont exclusivement libellés à l'ordre de " Les Ateliers Musicaux", Indiquer les dates d'encaissement au dos des chèques. Expédition à l'adresse postale de l'association : Les Ateliers Musicaux -8 place de l'église - 78113 BOURDONNE. Possibilité de règlement par dépôt de plusieurs chèques encaissables au 15 du mois de septembre à juin. (Maximum 10 chèques cotisation + cours). **Pour les inscriptions en cours d'année, le règlement se fait au prorata du nombre de cours restant à l'inscription. Dans le cas de participation d'un CE avec un chèque établi à l'ordre de l'association, un chèque d'un montant équivalent sera restitué par l'association.**

En cas de règlement avec Pass +, un chèque de caution est demandé à l'inscription. Il sera encaissé au 31/12/2020 si le règlement Pass + n'a pas été effectué.

Inscription

Remplir le bulletin d'inscription (signature obligatoire) + règlement de l'adhésion de la famille et des activités. Aucune tranche horaire de cours ne sera bloquée sans règlement à l'inscription.

Règles et organisation des cours

Les horaires pour chaque élève sont définis en début d'année en fonction des souhaits des parents, de la disponibilité des professeurs et des salles. Les cours d'instruments ou de chant sont de 30mn ou 40 mn, individuels. Les séances d'éveil musical sont de 45 mn en groupe de 4 à 7 enfants. Les horaires et jours de cours définis devront être respectés. En cas d'absence aux cours **prévenir le professeur et confirmer par mail à l'association**. Les cours annulés par les professeurs seront récupérés.

Planning des cours

Le calendrier des cours est communiqué en début d'année. Les cours d'instruments et de chant débutent mi-septembre. Les cours d'éveil musical débutent en octobre. Fin des cours mi-juin.

Concert de fin d'année et mini scènes

L'école organise un concert des élèves pour la présentation du travail individuel et de groupe à la fin de la saison. Des mini scènes (2h00) sont également prévues dans les communes qui nous hébergent lors de la Fête de la Musique ou autre. Des ateliers sont constitués dans l'année, l'assiduité des élèves est essentielle au bon déroulement du travail collectif.

Les familles qui souhaitent une aide personnalisée doivent en faire la demande auprès des CCAS de leur commune.

Adresse postale :
Mme JAOUEN Christèle
8 place de l'église
78113 Bourdonné

Téléphone :
06 81 24 72 87

Email :
amusicaux@gmail.com

Site :
www.ateliersmusicaux.fr

Siège social :
Mairie
78610 Saint Léger-en-Yvelines